

Indivision : tout ce qu'il faut savoir

A l'indivision, nul n'est tenu. En France, plusieurs millions de personnes sont en situation d'indivision de fait, à commencer par les couples qui ont acheté un bien immobilier ensemble : mais en cas de séparation, il leur faudra bien souvent sortir de l'indivision.

L'indivision concerne aussi les frères et soeurs mais aussi parfois cousins, lors d'une succession. Tout ce qu'il faut savoir sur l'indivision avec les notaires du conseil du coin !